

Commune de Saint-Bénigne

Conseil municipal 19 octobre 2023 Procès-verbal de séance

Le 19 octobre 2023 à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le 12 octobre, s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence d'Emily UNIA, Maire.

Présents :

Emily UNIA - Catherine POMMET - Gilles FONTAINE - Géraldine MALTERRE - Christian BROUILLARD - Chantal CHATAGNIER - Jean-Paul DE SOUSA - Frédéric DELALANDE - Stéphanie DEY - Amélie FEVRE - Alain MICHEL - Christian PERDRIX - Christelle VAUCHER.

Absents :

Philippe VILARD - Arlette DENIS

- > dont pouvoir donné par Philippe VILARD à Emily UNIA

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- absents : 2
- procuration : 1

Secrétaire de séance désignée par le conseil : Christian BROUILLARD

Ordre du jour de la séance

Urbanisme

Bâtiments communaux

Finances

Fermages 2023

Communauté de communes Bresse et Saône

- Présentation du rapport 2022 du SPANC

Comptes-rendus de diverses réunions

Décisions du Maire

Informations diverses

Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal du conseil du 21 septembre 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Urbanisme :

Déclarations préalables :

- Route de Cuisery : division de parcelle
- Chassagne : rénovation d'une habitation

Permis de construire :

- Lotissement « Le château » : PC modificatif
- Route de Cuisery : maison individuelle

Bâtiments communaux :

Suite à la rénovation énergétique du bâtiment de l'école, sa toiture doit également faire l'objet d'une réfection. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR

Finances :

Etude de devis

Le conseil municipal valide :

- Un devis de 6 366€ auprès d'ENEDIS pour l'extension du réseau électrique route des stades
- Un devis de 418€ chez BURSON pour la révision de la voiture des pompiers
- Un devis de 2 160€ auprès de l'entreprise Ryon élagage pour le broyage des arbres déposés par les particuliers suite à la tempête du 15 juillet
- Un devis de 3 900€ pour la plantation de 300 peupliers auprès de Sylcobois

Fermages 2023 :

La commune a bénéficié en 2023 d'un dégrèvement de taxe foncière consécutif à la sécheresse 2022 qui doit bénéficier au locataire. Le conseil municipal délibère à l'unanimité et décide que le dégrèvement sera déduit du montant des fermages 2023.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour fixer le prix de la location des petites parcelles, ne faisant pas l'objet d'un bail, exploitées en 2023. De même, le dégrèvement lié à la sécheresse 2022 sera déduit de la location.

L'indice des fermages pour 2023 s'élève à 116.46 €.

Pour 2023, les fermages s'élèvent à 5 037.13 € et le dégrèvement sécheresse à 323.38 €.

Le conseil délibère à l'unanimité pour renouveler le bail de Hugo DANANCHER pour 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024. Le conseil est favorable à l'unanimité pour intégrer au bail de Hugo DANANCHER, la parcelle ZB 27 de 1 ha 30 ca, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Communauté de communes Bresse et Saône :

Le schéma directeur des eaux pluviales a été finalisé en 2023 pour ce qui concerne le secteur nord de la CCBS. Une enquête publique aura lieu du 15 novembre au 15 décembre. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public sur la commune le lundi 4 décembre de 14h à 15h.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2022 du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Comptes rendus de diverses réunions :

Le 22 septembre Madame Le Maire et Gilles FONTAINE ont assisté à l'inauguration de la nouvelle installation de traitement des lixiviats de Crocu, site de traitement et d'enfouissement des déchets ménagers du secteur nord de la CCBS.

Madame Le Maire a participé à l'AG des associations de l'école le 22 septembre (Sou des écoles, cantine et accueil périscolaire).

Le 30 septembre une quinzaine d'habitants a participé à l'opération nettoyage de la commune.

Le 4 octobre plus d'une centaine d'administrés ont assisté à la réunion publique, animée par Catherine POMMET, présentant le nouvel adressage.

Madame Le Maire rend compte du copil du 12 octobre organisé par « La maison de la famille et de la parentalité », nouvelle structure qui a ouvert ses portes en septembre.

Le repas des aînés du samedi 14 octobre a réuni plus de 70 participants. L'animation a été gracieusement proposée par Jean-François et Josiane BOURGEON accompagnés de leur orgue de Barbarie et Bresse Impro. Le comité consultatif communal d'action social les remercie chaleureusement.

Jeudi 12 octobre, Madame le maire, Géraldine MALTERRE et Philippe VILARD ont réuni toutes les associations de la commune afin d'établir le calendrier des fêtes 2024.

Décisions du Maire

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle mairie au cabinet AKARCHI pour un montant provisoire de rémunération de 77 370 € HT.

Informations diverses

La cérémonie du 11 novembre se tiendra à 10h30 au monument aux morts.

La demande de création d'un point d'arrêt pour le bus scolaire à Montrin, formulée auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, a été refusée en raison de la configuration étroite de la route et la modification du circuit actuel engendrant des coûts supplémentaires.

Le spectacle des bibliothèques financé par la CCBS a été très apprécié par la centaine de spectateurs présents.

Le premier festival « Bresse Impro » a eu lieu les 6 et 7 octobre. Il a rassemblé 5 compagnies de théâtre d'improvisation et rassemblé plus de 150 personnes sur deux jours.

Clôture de la séance à 20h45

Le secrétaire de séance, Christian BROUILLARD

Handwritten signature of Christian BROUILLARD in black ink, featuring a stylized 'B' and 'C'.

Le Maire, Emily UNIA

Handwritten signature of Emily UNIA in black ink, featuring a large, sweeping 'U' and 'N'.